

PV du Conseil Municipal du 9 FEVRIER 2024 à 19h00 A MAIRIE DE MONTRIGAUD - VALHERBASSE

Présents (14) : VASSY Jean-Louis, BESSON Isabelle, CHARVAT Patrick, ROLIN Jérôme, SAUREL Nelly, MARY Claude, RONGY Marie-Madeleine, JANTON Joëlle, MARION Isabelle, BRET Vincent, POUGET-MATHIEU Régine, CLET Benjamin, DUC Bernard.

Absents excusés avec pouvoirs (2):

BARRIER Marie-Agnès ayant donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle
GAUDENECHÉ Patrice ayant donné pouvoir à M. ROLIN Jérôme

Absents non excusés (3) :

CARRERE Alexandra
DUC Gwendoline
RODRIGUEZ Richard

Secrétaire de séance : M. CHARVAT Patrick

La réunion a débuté à **19 H 00**

M. le Maire informe que pour faciliter le travail des rédacteurs, la séance du conseil sera enregistrée sous réserve de la qualité du matériel d'enregistrement

Ajout points informations (M. BRET Vincent):

- Relations Elus/personnels administratifs :

Préparation du compte administratif 2023 : Discussions sur la remarque faite de Mme Besson à la commission finances suite à l'édition du compte administratif 2023

Mme BESSON s'est entretenue avec Mme JASSOUD à ce sujet. Suite à un malentendu, le problème a été résolu .

- Voirie quartier Fond Grimaud.

- Yourtes à Montrigaud.

- Antenne relais.

M. DUC : Eclairage public

Mme Joëlle JANTON :

- Calendrier de la traverse du village de Miribel

- Détendre l'atmosphère à la Tour et les Vignes

- Compte rendu financier de VRA

0/- APPROBATION DU PV DU CM 11 DÉCEMBRE 2024

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

1/- TRAVAUX AUX BATIMENTS COMMUNAUX / COMMERCES

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la Dotation de Solidarité territoriale, la commune de Valherbasse a obtenu une ligne de subvention intitulée « **Entretien des bâtiments communaux et cimetière de Miribel** » de la part du Département de la Drôme.

Plusieurs devis pour l'entretien des commerces de Montrigaud et de St Bonnet sont proposés dans cette ligne de subvention et sont à approuver :

Multiservices de Montrigaud :

- Création d'un bar avec estrade : AM Pose agencement 13 450,00 € HT
- Pose d'un parquet: AM Pose agencement 7 423,61 € HT
- Création d'un espace comprenant un dépôt, un bureau et un coin épicerie : M. MARION Noël 13 619,00 € HT
- Travaux divers : Aménagement d'une salle de bain, lavabo avec prise machine à laver : M. TROLLIER 2 899,60 € HT

Restaurant St Bonnet :

- Maçonnerie pour escalier et sol cave : SASU Rose 21 750,00 € HT
- Store coffre : Prostyl 7 463,00 € HT
- Menuiserie 3 vantaux : 17 022,00 € HT

M. CHARVAT propose de valider les devis exceptés ceux de PROSTYL car ils ne correspondent pas aux travaux souhaités et on attend des renseignements supplémentaires, de demander au département de prendre en compte ces travaux dans la ligne de crédit « entretien des bâtiments communaux » et de réaliser tout de suite les travaux des entreprises AM pose agencement pour le bar, les travaux de l'entreprise Marion pour la création d'un espace comprenant un dépôt, un bureau et un coin épicerie et les travaux de l'entreprise Trollier pour l'aménagement d'une salle de bains pour le personnel.

Autres devis en attente pour la toiture du commerce de St BONNET :(Auvent) toiture usée 3 500 € HT et l'aménagement de la terrasse non chiffrée pour l'instant,

VOTE : 16 POUR, 0 Contre, 0 Abstention

2/- PRIME POUVOIR D'ACHAT

Mme BESSON informe qu'une saisine a été faite auprès du Comité Social Territorial du CDG26. Celui-ci a rendu un avis favorable.

Les agents sont concernés par les deux premiers plafonds : 400,00 € et 350,00 €

La prime sera versée au mois d'avril 2024.

M. Le Maire indique que nous avons retenu les montants forfaitaires votés par VRA. Ceux-ci vont de 400 € à 150 €.

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

3/ REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIERE DE MONTRIGAUD

M. CHARVAT rappelle que la procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon a été initiée en 2020 pour le cimetière de Montrigaud.

Deux états des lieux ont été effectués et personne ne s'étant prononcé, il a été constaté que les 24 concessions dont la liste a été affichée au cimetière et sur les panneaux d'affichage de la mairie à Montrigaud sont toujours en état d'abandon. Il y aura donc une reprise de ses concessions.

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

4/ NETTOYAGE DE 4 CONCESSIONS

M. CHARVAT indique que des travaux pourront être engagés pour 4 concessions

- N° 58-1 Berne-Michat reprise par M. Johanis Jean
- N° 101-20 Jeunot Jean reprise pour M. Dumoulin Roger
- N° 28-66 Marion reprise pour transfert corps de M. Rosier Daniel
- N° 174-176 M. Roméo reprise pour famille Regache

Le devis de la SAS Guimbaud s'élève à 8 447,75 € TTC.

D'autres devis vont être demandés.

Mme BESSON informe qu'elle a contacté plusieurs communes pour connaître leurs règlements concernant la gestion des cimetières.

5/ TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES

M. Le Maire rappelle la délibération prise le 10 janvier 2019 fixant le tarif des concessions. Il propose une augmentation pour les 3 cimetières :

- columbarium : 300 € pour 30 ans
- Concession simple : 300 € pour 30 ans
- Concession double : 600 € pour 30 ans

Mme BESSON donne les tarifs fixés par les communes qu'elle a contacté :

- Mours : Concession simple 15 ans 250 € et pour 30 ans 500 €
Concession double 15 ans 500 € et pour 30 ans 1 000 €
- Charmes-sur-l'Herbasse : Pour 30 ans 150 €/m² et pour 50 ans 220 €
- Alixan : concession de 3m² pour 30 ans 285 €
concession de 6m² pour 30 ans 480 €

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

6/ TARIF LOCATION EX SALLE DE CLASSE

M. Le Maire propose de fixer le tarif de la location de l'ex salle de classe de St Bonnet de Valclérieux et de valider le règlement.

Mme BESSON indique que plusieurs personnes sont intéressées pour louer cette salle, notamment les gérants du commerce.

M. DUC propose de mettre 80€.

M. JANTON demande pourquoi ne pas mettre 80 € comme pour la salle de Miribel.

Après discussion il est proposé de fixer le tarif à 60 € + 20 € de chauffage en période hivernale. La location est réservée aux habitants de Valherbasse.

Mme BESSON indique qu'il est précisé dans le règlement que la musique sera interdite étant donné que la salle se situe en centre village.

M. le Maire indique que ce tarif est comparable à la salle des fêtes de Montrigaud, mais qu'il conviendra de travailler sur une harmonisation des tarifs des salles des 3 villages et du SIVU.

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

7/ LOCATION TERRAINS COMMUNAUX MIRIBEL

M. Le Maire propose un bail à ferme pour une partie de la parcelle ZA 10 située à Miribel. Cela concerne une parcelle d'environ 1 ha et en partie boisée.

Il y a eu un terrain de cross il y a quelques années.

M. HEYRAUD Nicolas, domicilié à Miribel impasse de Chambarand est intéressé pour louer et travailler cette parcelle car elle est proche de son exploitation où il exploite 50 ares de maraichage.

Le tarif annuel proposé est de 80 €, pour un bail de 9 ans renouvelable et commençant le 01/01/2024.

Compte tenu des travaux de défrichage et de nettoyage à effectuer, M. le Maire informe qu'un accord a été discuté avec M. HEYRAUD pour démarrer le paiement du loyer-fermage à partir de l'année 2028.

Mme MARION informe que lorsque M. TORRES a déboisé, il a laissé des encombrants qu'il n'a pas enlevés et ce n'est pas normal.

Observations de M. BRET : Il faut modifier la date de la délibération indiquée dans le bail à ferme : 2 mars 2022.

M. DUC indique qu'il n'est pas normal de payer pour entretenir un terrain.

M. le Maire précise que cet accord est gagnant-gagnant pour les 2 parties.

VOTE : 12 pour, 2 Contre (DUC, MARION) 2 abstentions (BRET/ MARY)

8/ MARQUAGE AU SOL MONTRIGAUD – DEVIS A VALIDER

M. CHARVAT informe qu'une réunion publique a eu lieu le 2 février à Montrigaud.

Mme JANTON demande pourquoi les élus n'en ont pas été informés.

M. CHARVAT indique que cette réunion était destinée aux habitants du centre village. Il y avait 5 – 6 personnes.

Deux devis ont été établis pour les centres villages de Montrigaud et de St Bonnet :

Devis Signal 26 pour 3 399,72 € TTC et LDV Signalisation pour 4 227,60 € TTC.

Il est proposé de mettre 2 panneaux STOP dans le centre village de St Bonnet.

Le choix se porte sur le devis de Signal 26 pour un montant de 3 399,72 € TTC mais en y apportant quelques modifications.

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

9/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE COMMUNAL

M. Le Maire informe qu'une convention de mise à disposition du véhicule est à signer entre la commune de Valherbasse et la commune de St Laurent d'Onay pour l'agent communal.

Le véhicule est utilisé par Pierre VERMARE 1 jour/semaine.

La commune de St Laurent d'Onay remboursera à la commune de Valherbasse la somme de 400 €/an calculée sur la base de 0,66 €/km 13 km/semaine – 47 semaines d'utilisation/an.

Mme JANTON demande si c'est l'assurance de la commune qui couvre ce véhicule.

M. le Maire répond que oui.

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

10/ CONVENTION ABRI BUS LA REILLAT A MONTRIGAUD

M. Le Maire informe qu'une convention doit être signée entre la commune et M. Roland DIE dans le cadre de l'installation d'un abribus sur une de ces parcelles (rond point de la Reillat).

M. Le Maire propose d'approuver cette convention

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

11/ CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Délibération caduque

12/ AVIS de la commune sur le projet de PLH de VRA

M. Le Maire informe que cette délibération sera prise lors d'un prochain conseil et ce avant le 31 mars 2024 afin que les élus aient le temps d'étudier ce dossier qui a été envoyé il y a quelques jours.

M. le Maire informe que le Programme Local de l'Habitat n'est pas un document qui définit les zones où il sera autorisé de construire. Ce sont les PLU, les cartes communales ou le RNU qui définissent cela. Le PLH est un document qui donne des objectifs chiffrés globaux, selon les zones (Urbaine, Péri-urbaine, Rurale) pour la période 2024-2029.

A Valherbasse en plus du remplissage des zones creuses dans les zones urbanisées, il a été identifié 2 parcelles qui peuvent accueillir des projets pendant cette période à Miribel et à Montrigaud.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux amendes de police

Cela concerne des aménagements de sécurité (ex : radar pédagogique, ralentisseurs, marquages, abri-bus, etc..)

M. CHARVAT informe que chaque année nous touchons une somme d'environ 2500 € et il faut donc trouver des travaux à financer pour 2025 afin de percevoir ces amendes de police
Mme JANTON signale qu'il n'y aura pas de problèmes pour trouver.

M. DUC demande pourquoi les plateaux traversants prévus pour l'aménagement du centre village n'ont pas été posés.

M. Le Maire indique que cela a été refusé par le Centre Technique Départemental (CD 26) probablement lors d'une commission CETOR à Valence.

- Pylône de la Verne : La Chauchère, le Péron, la Verne

Ce dossier était en arrêt car il y avait un problème de raccordement au réseau du pylône prévu au quartier Faveyron. C'est lié au retard pris dans l'arrivée de la fibre optique, Ce problème a été résolu avec la connexion au réseau Starlink.

Il y a aujourd'hui une nouvelle donne : 2 pylônes ont été installés sur Roybon/Bourgeonnière et Roybon/verne (Pas encore branché) peut-être en juin. TDF qui est le partenaire de SFR pour l'installation de ces 2 pylônes nous a confirmé qu'ils couvriraient le Péron et la Chauchère.

Pour le Bêché M. BRET demande pourquoi on ne peut pas le mettre où il était prévu au départ.

M. BRET indique qu'il y a du réseau maintenant au Péron. Il faudrait offrir ce service aux habitants du Bêché. Il précise qu'il a été sollicité par des habitants de ce quartier.

M. PAQUIEN indique que ce qui est important c'est la fibre.

M. Le Maire propose d'organiser rapidement une réunion avec les habitants du secteur du camping de la Gravelière pour étudier la possibilité d'installation d'un pylône près du camping.

- Eoliennes:

Toujours dans la procédure judiciaire

M. CHARVAT : l'avocat a dit que ce n'est pas sûr qu' EDPR réponde à nos conclusions qui seront déposées avant le 08/03/2024.

M. le Maire de Roybon est sollicité par le Préfet de l'Isère pour accepter sur sa commune le passage . Il y a aussi des dossiers de particuliers pas conclus. En théorie on devrait perdre.

- Vidéo protection : On va contacter des entreprises pour nous présenter des projets
Mme JANTON indique que ce point n'est pas dans les questions diverses.

M. Le Maire signale que cela n'a pas été noté sur la convocation et il propose de le rajouter.

- Yourtes : Nous sommes en attente des constats d'infractions à l'urbanisme. Il faut relancer le service urbanisme de la DDT.

M. DUC demande si le procureur est saisi.

M. Le Maire : Il faut d'abord effectuer les constats d'infractions.

M. CHARVAT indique que le camping de la Gravelière a commencé des formalités de régularisation pour être au point lors du passage de la prochaine commission de sécurité.

- Eclairage public :

M. DUC a une remarque sur le fait qu'il voit que l'éclairage public de Miribel est allumé le matin alors que ce n'est pas le cas à St Bonnet.

M. le Maire informe que nous allons faire vérifier l'harmonisation de l'éclairage public et le réglage des horloges.

- Calendrier de la traverse du village :

Mme JANTON informe que des gens veulent finir leurs places de parking à Miribel et souhaitent un calendrier de programmation des travaux.

M. Le Maire : Le BEAUR doit nous donner un chiffrage exact qui devra être validé par les élus.

Mme JANTON : Une esquisse a été faite à minima.

Monsieur le Maire propose de faire un chiffrage des investissements sur les villages historiques.

Il y avait un dossier déposé pour 273 000 € pour l'avant-projet de la traverse.

M. Le Maire : Il y aura un chiffrage beaucoup plus élevé .

Mme JANTON : Problème d'insécurité à l'allée des vignes : peut-on la mettre en sens interdit dans la descente ? Il faut également prévoir une réunion de quartier

rapidement. Mme JANTON rappelle aussi l'engorgement de voitures lors de l'arrêt des bus au carrefour des quatre routes et les problèmes d'insécurité engendrés,

M. CHARVAT : Le service des routes du CD 26 travaille sur le projet de carrefour.

Mme JANTON : On devait acheter la parcelle à proximité.

M. Le Maire : Il faut les relancer.

M. MARY : Ce n'est pas le propriétaire qui met la ficelle le long du terrain. C'est le locataire.

M. DUC : le plus simple serait de déplacer tous les arrêts de bus à l'école.

M. Le Maire : Si on regroupe tout il faut créer des arrêts de bus dans les 2 sens de circulation. Il y a une difficulté technique.

M. CHARVAT : on avait proposé que les bus fassent le tour par le parking de l'école, mais cette option a été refusée par les opérateurs de transport (perte de temps).

Maison Mme LEBERT :

M. Le Maire rajoute l'info concernant la maison de Mme LEBERT : pour des raisons de sécurité, nous sommes obligés de fermer l'accès à l'Église de Montrigaud pendant les travaux de reconstruction de cette maison.

Compte rendu financier de VRA :

Mme JANTON demande sur quels chiffres les services financiers de VRA se sont basés. En 2020, les comptes de Valherbasse étaient déficitaires à cause de la fusion des comptabilités M 14 et M 49.

M. DUC : Tous les chiffres sont sur les serveurs de l'État.

- Fonds Grimaud :

M. BRET demande que Mme POUGET retire la clôture qui se situe sur la route.

Il explique qu'il s'est renseigné pour ouvrir un dossier auprès du Tribunal Administratif. C'est une voie publique.

Mme POUGET : Il y a déjà eu un procès sur ce dossier. Cette route a été goudronnée sur ma propriété. Un bornage a été fait. Le chemin de la commune n'était pas là.

M. BRET indique qu'il ira jusqu'au bout de la procédure.

M. CHARVAT : la partie qui a été rénovée n'est pas close.

Mme POUGET : je n'avais pas l'intention d'attaquer la commune.

M. DUC : Le cadastre n'est pas fiable, il faut un bornage.

M. CLET : C'est quoi le problème ?

M. le Maire explique que des discussions sont toujours en cours avec les personnes concernées dans ce quartier pour tenter de rapprocher les points de vue.

Dates réunions des commissions :

Mme BESSON indique que nous fixerons les dates des réunions des commissions en fonction des réunions déjà prévues

M. le Maire propose une interruption de séance pour l'intervention de M. BIED.

INTERVENTION DE M. BIED Michel au sujet de l'**Ecurie Confluence** (ancienne maison Rodillon) En 2017, M. et Mme ROSTAING ont acheté la maison pour faire pension de chevaux. Ils ont entrepris un réaménagement du site. Aujourd'hui je veux intervenir sur le règlement sanitaire départemental. Les abris à chevaux sont près de la rivière.

Août 2023 : constat d'un tas de fumier vers la rivière sans respecter la réglementation. Actuellement il y a 20 équidés sur le site. Je suis impacté par ces désagréments. Un permis de construire a été demandé pour des abris à chevaux et refusé.

Dépôt ce jour à M. Le Maire du dossier :

Panneaux : écurie poneys Club. Aujourd'hui ils cotisent à la MSA mais cela ne veut pas dire qu'ils sont agriculteurs.

Refus du permis de construire : L'activité agricole n'est pas avérée.

Le problème : pas d'abris à chevaux ; là ils y sont mais ne devraient pas y être. Il est interdit de parquer des chevaux sans abris.

Je remets à M. Le Maire une demande de réflexion et d'analyse.

Si le règlement sanitaire départemental n'est pas respecté le Maire peut interdire l'exploitation.

Depuis 2017 il se fait n'importe quoi. Et je suis impacté car j'habite au dessus.

Je remets à M. Le Maire un dossier ce jour ; je peux juste porter plainte pour troubles de voisinage.

Les abris sont illégaux et ils ne respectent pas le règlement sanitaire.

La police de l'eau me renvoie au maire.

Des conseillers municipaux se demandent pourquoi toutes les administrations ou organismes contactés par M. BIED se déclarent incompetents ou non habilités à intervenir et renvoient systématiquement tout le dossier à M. le Maire.

M. le Maire précise qu'il se rapprochera des services concernés.

Isabelle Marion est partie à 20H40.

Séance levée à 21H48

Le Maire,
Jean-Louis VASSY.

Le secrétaire de séance,
Patrick CHARVAT .